

Commission Nationale de Discipline du 13 juillet 2010 :

« Monsieur Jacky BOBARD, suite au résultat positif du contrôle antidopage auquel il s'est soumis le 28 mars 2010 à l'occasion de l'épreuve « la Multipole » BERRE L'ETANG (présence de 19-norandrosterone dans les urines), s'est vu infliger par la Commission Nationale de Discipline de la FFC dans sa séance du 13 juillet 2010, une sanction d'interdiction de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC d'une durée de trois (3) ans, à compter de la réception de la décision, et de l'annulation de ses résultats obtenus le 28 mars 2010 à Berre l'Etang.

La sanction ayant été notifiée à Jacky BOBARD le 22 juillet 2010 et ce dernier ayant accusé réception du courrier le 30 juillet 2010, l'intéressé est interdit de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC à compter de cette dernière date jusqu' au 30 juillet 2013 inclus. »

Commission Nationale de Discipline du 13 juillet 2010 :

« Suite à l'appel formulé le 9 juin 2010 par Odrian CHAMPOSSIN contre la décision de la Commission Régionale de Discipline du Comité Côte d'Azur de la FFC le sanctionnant d'une amende de trente euros, d'une suspension de huit jour et d'un déclassement pour voies de faits répétés entre concurrents sur la ligne de départ, injures et menaces à l'occasion du Trophée Pascale RANUCCI s'étant déroulé le 13 mai 2010, la Commission Nationale de Discipline de la FFC, statuant conformément à l'article 6 du règlement disciplinaire de la FFC en dernier ressort, décide d'annuler ladite décision pour non garantie du respect des droits de la défense et non-conformité aux dispositions du règlement disciplinaire de la FFC. »

Commission Nationale de Discipline du 13 juillet 2010 :

« Monsieur Gilles DUBREUIL, suite à sa participation à la Cyclo sportive « La Côte d'Orienne » le 15 mai 2010 alors qu'il faisait l'objet d'une sanction disciplinaire d'interdiction de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC jusqu'au 2 juin 2010, s'est vu infliger une sanction d'un retrait provisoire de licence d'une durée de un an.

La sanction ayant été notifiée à Gilles DUBREUIL le 22 juillet 2010 et ce dernier ayant accusé réception du courrier le 27 juillet 2010, l'intéressé est sanctionné d'un retrait provisoire de licence à compter de cette dernière date jusqu' au 27 juillet 2011 inclus. »

Commission Nationale de Discipline du 13 juillet 2010 :

« Monsieur Mickael GROPEAUX, suite au résultat positif du contrôle antidopage auquel il s'est soumis le 27 mars 2010 à l'occasion du Tour du Canton Châteauneuf / Cher (présence de 19-norandrosterone, Prednisone, Prednisolone, Clembutérol et d'Ephédrine dans les urines), s'est vu infliger par la Commission Nationale de

Discipline de la FFC dans sa séance du 13 juillet 2010, une sanction d'interdiction de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC d'une durée de quatre (4) ans, à compter de la réception de la décision, et de l'annulation de ses résultats obtenus le 27 mars 2010.

La sanction ayant été notifiée à Mickael GROPEAUX le 22 juillet 2010 et ce dernier ayant accusé réception du courrier le 24 juillet 2010, l'intéressé est interdit de participer aux compétitions et manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFC à compter de cette dernière date jusqu' au 24 juillet 2014 inclus. »